

Annexe : Défense incendie (SDIS 19)

Commune de Lubersac (19)

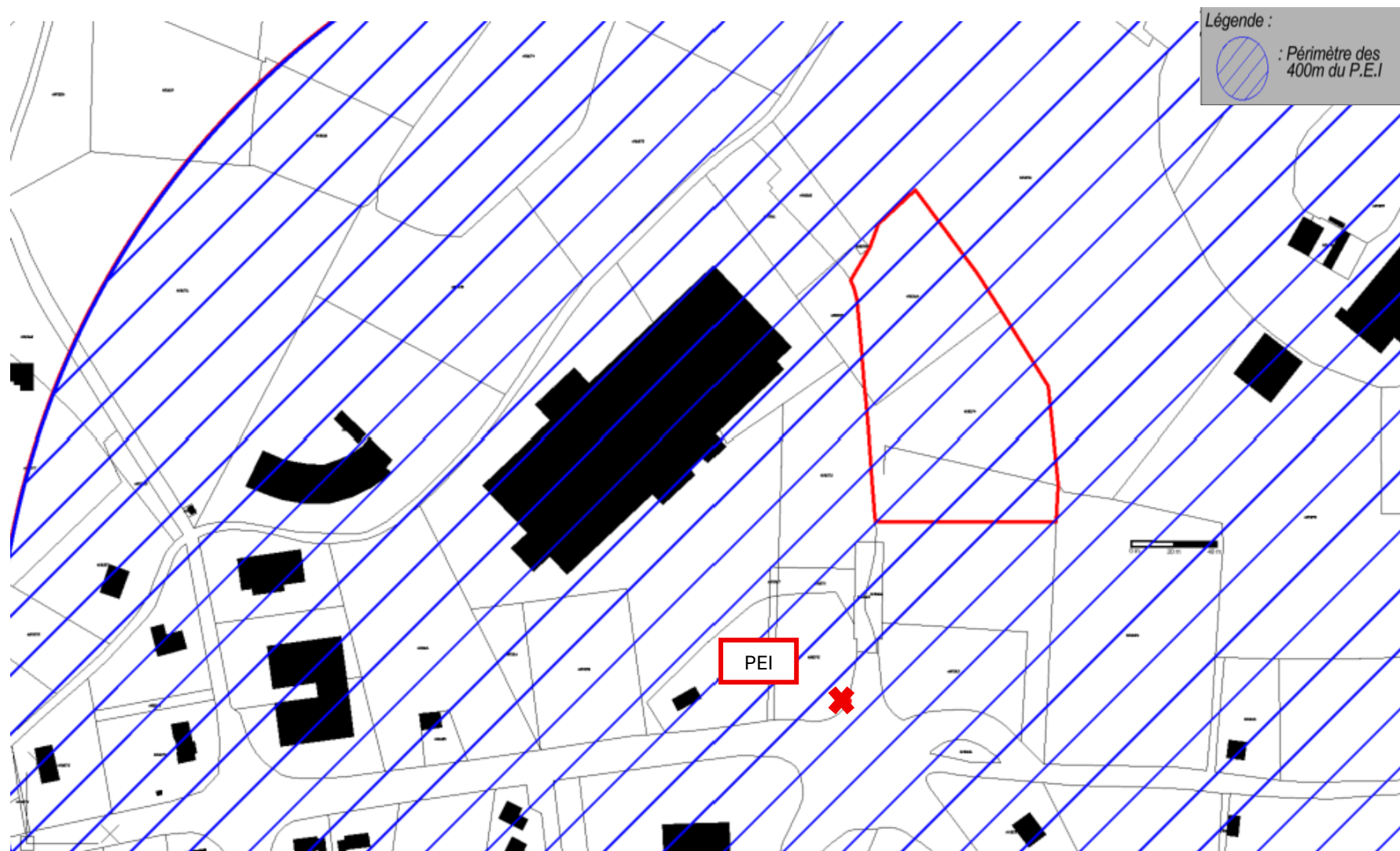


Dans le cadre de ce projet photovoltaïque, les prescriptions générales relatives à la prévention du risque incendie ont été intégrées dès la conception. Par ailleurs, le projet ne se situe pas en zone d'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD).

Enjeux et mesures mises en place pour la défense incendie - site de Lubersac (19)	
Nature du Point d'Eau Incendie (P.E.I)	Un point d'eau incendie est présent au niveau de la départementale D902
Accessibilité du P.E.I	Chaque point de la centrale est situé à moins de 400 m du P.E.I.
Proximité des panneaux	L'ensemble des tables photovoltaïques se situe à moins de 200 m du portail d'entrée et du P.E.I.
Circulation	Présence, à l'intérieur du site, d'un espace périphérique de 4 m, maintenu en végétation rase et entretenue, permettant la libre circulation des véhicules, y compris ceux de secours (à une distance inférieure à 150 m de l'ensemble des aménagements).
Espacement inter-rangées	Un espacement minimal de 2 m entre les rangées est prévu afin de permettre le passage et la manipulation aisée d'un dévidoir mobile de tuyaux.

Annexe : Défense incendie (DECI 19)

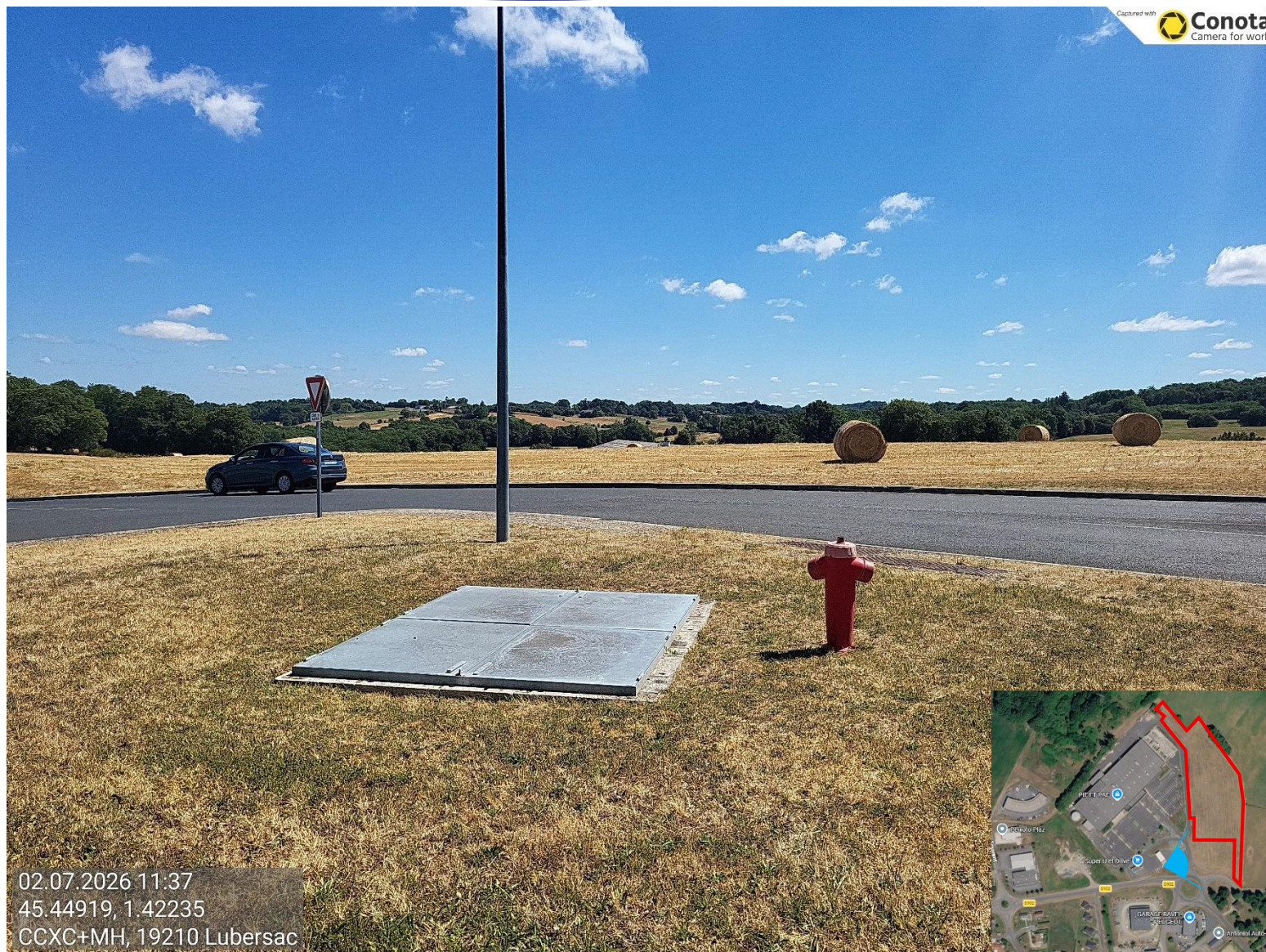
Commune de Lubersac (19)



Carte du périmètre de 400 m du PEI

Annexe : Défense incendie (DECI 19)

Commune de Lubersac (19)



02.07.2026 11:37
45.44919, 1.42235
CCXC+MH, 19210 Lubersac



Date : 10/07/2026